

Missa pro sponsis Clément & Julie-Anne

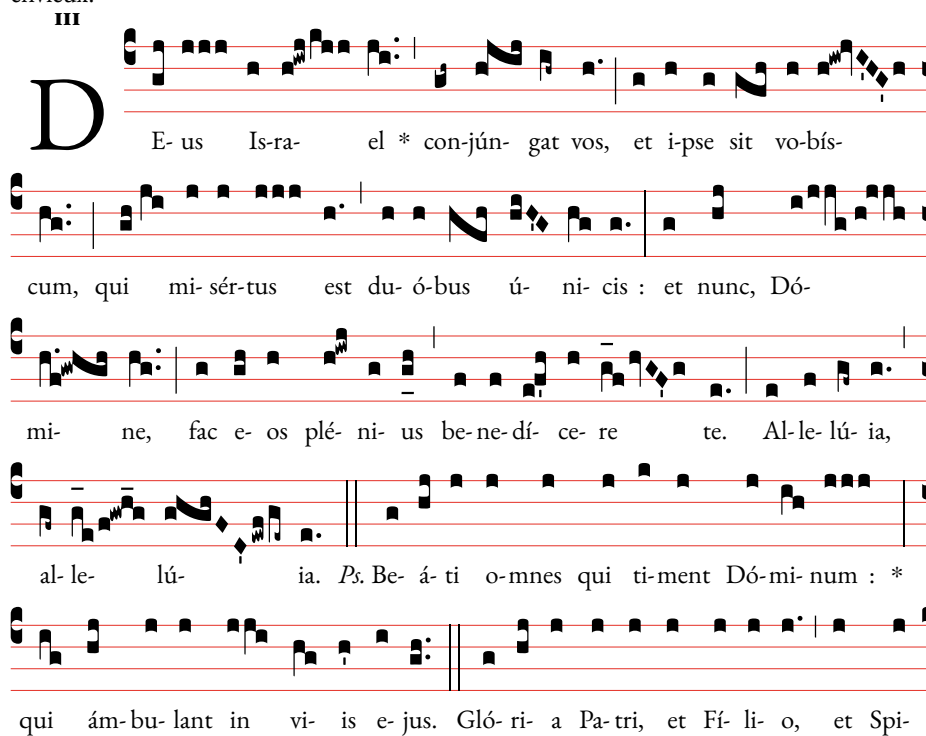
Samedi 17 mai 2025

Commentaires tirés du *Liber Sacramentorum* de Dom Ildefonso Schuster

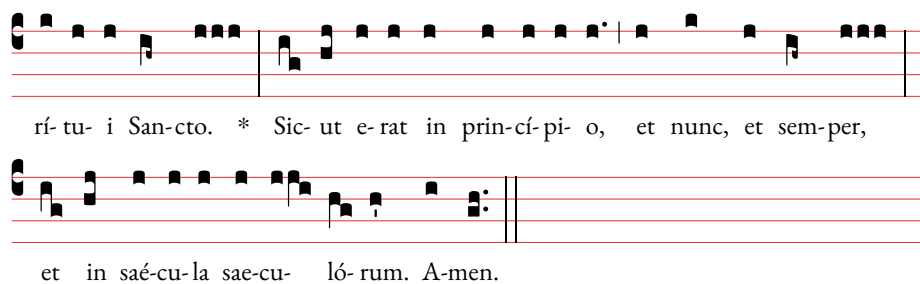
Ant. ad introitum, Tob. VII, 15; VIII, 19.

L'introït est emprunté au Livre de Tobie (VII, 15; VIII, 19) et se rapporte à l'union du jeune Tobie avec Sara, fille de Raguël, laquelle, jusqu'alors, avait été tourmentée par le démon, en sorte que personne autre que le fils de Tobie ne la pût épouser. En effet, tous ceux à qui précédemment elle avait été fiancée par ses parents avaient été trouvés successivement mis à mort par l'ange des ténèbres, la nuit même de leur mariage. Au contraire, le fils de Tobie, averti par l'Archange Raphaël, épousa Sara avec la sainte crainte de Dieu; et, ayant passé avec elle la première nuit des noces, dans la continence et la prière, il évita les coups du démon envieux.

III



D E- us Is-ra- el * con-jún- gat vos, et i-pse sit vo-bís-
cum, qui mi-sér-tus est du- ó-bus ú- ni- cis : et nunc, Dó-
mi- ne, fac e- os plé- ni- us be-ne-dí- ce- re te. Al-le- lú- ia,
al- le- lú- ia. Ps. Be- á- ti o- mnes qui ti- ment Dó- mi- num : *
qui ám- bu- lant in vi- is e- jus. Gló- ri- a Pa- tri, et Fí- li- o, et Spi-



Gloria de Angelis

v

G Ló-ri-a in ex-cél-sis De-o. Et in ter-ra pax ho-mí-ni-bus bo-nae

vo-lun-tá-tis. Lau-dá-mus te. Be-ne-dí-ci-mus te. Ad-o-rá-mus te.

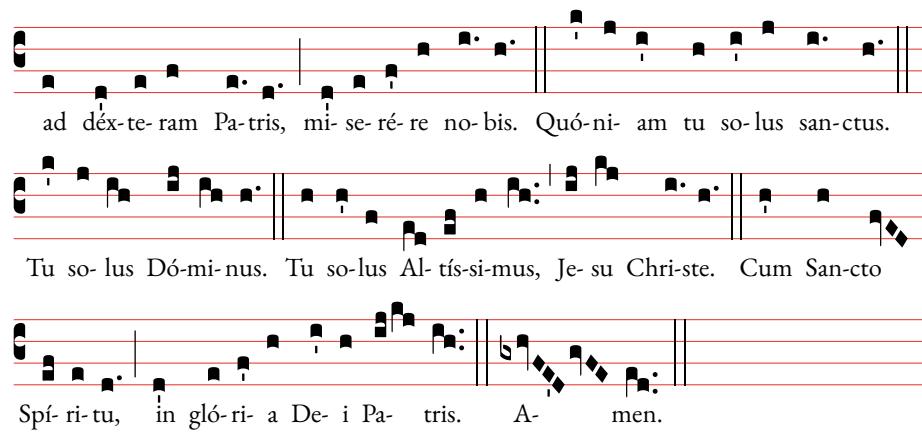
Glo-ri-fi-cá-mus te. Grá-ti-as á-gi-mus ti-bi pro-pter ma-gnam gló-ri-am

tu-am. Dó-mi-ne De-us, Rex cae-lés-tis, De-us Pa-ter o-mní-pot-ens.

Dó-mi-ne Fi-li u-ni-gé-ni-te Je-su Chri-ste. Dó-mi-ne De-us, A-gnus De-i,

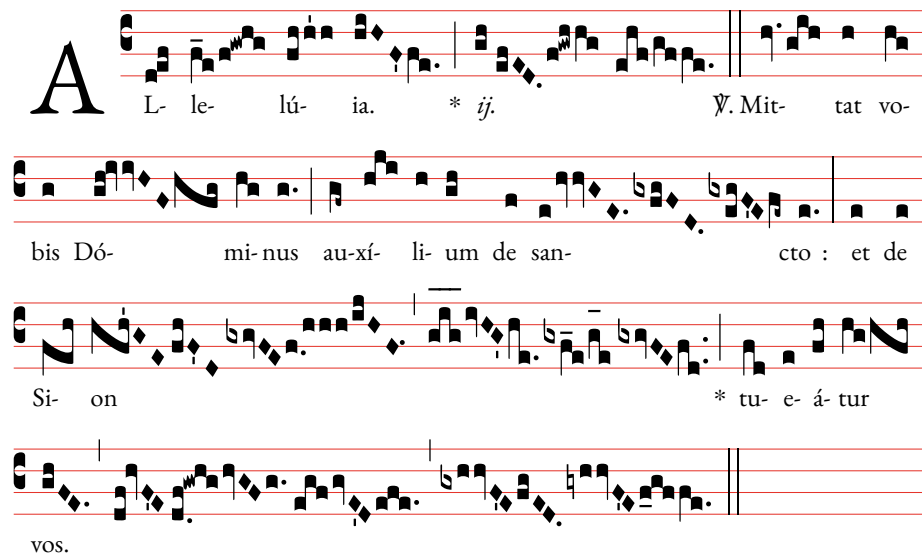
Fí-li-us Pa-tris. Qui tol-lis pec-cá-ta mun-di, mi-se-ré-re no-bis.

Qui tol-lis pec-cá-ta mun-di, sú-s-ci-pe de-pré-ca-ti-ó-nem no-stram. Qui se-des



Le verset alléluatique est tiré du psaume XIX. Dieu remplit de sa majesté, il est vrai, le ciel et la terre; mais s'adaptant à notre manière de comprendre — nous qui avons besoin de formes matérielles, même pour exprimer les idées les plus abstraites et les plus spirituelles — il a établi le temple et les édifices consacrés au culte, comme le sanctuaire préféré où il aime à faire resplendir plus ordinairement la magnificence de sa miséricorde.

VIII



Durant le temps pascal, le second verset alléluatique est extrait du psaume CXXXIII. Il semble que l'Église ne se lasse pas d'appeler les célestes bénédictions sur les nouveaux époux, parce que la famille chrétienne est le premier noyau d'où se déroule la société tout entière.

Pour réformer les nations, il faut donc commencer par sanctifier la famille. Elle est la première et la plus légitime des sociétés naturelles; aussi l'État, en tant qu'il résulte de l'union des nombreuses sociétés domestiques qui le constituent, a-t-il pour but, non de supprimer le bien particulier et les droits essentiels de la famille, comme l'État libéral moderne ne le fait que trop, mais de les protéger et de les seconder, en complétant efficacement leur activité.

Tempore autem paschali omittitur graduale, et eius loco dicitur :

IV

A L-le- lú- ia. *

Ÿ. Be-ne-dí- cat vo- bis Dó-mi- nus ex

Si- on : qui fe- cit cae- lum * et

ter- ram.

Ant. ad offertorium

L'antienne pour la présentation des oblations est celle du XIII^e dimanche après la Pentecôte.

II

I Ñ te spe- rá- vi, * Dó-mi- ne : di- xi : Tu es

De- us me- us, in má- ni-bus tu- is tém- po-

ra me- a. Al-le- lú- ia.

Sanctus

VI

S An-ctus, * San-ctus, San-ctus Dó-mi-nus De-us Sá-
ba-oth. Ple-ni sunt cae-li et ter-ra gló-ri-a tu-a.
Ho-sán-na in ex-cél-sis. Be-ne-dí-ctus qui ve-nit in nó-mi-ne
Dó-mi-ni. Ho-sán-na in ex-cél-sis.



Agnus

VI

A - gnus De-i, * qui tol-lis pec-cá-ta mun-di : mi-se-ré-re no-
bis. A-gnus De-i, * qui tol-lis pec-cá-ta mun-di : mi-se-ré-re no-
bis. A-gnus De-i, * qui tol-lis pec-cá-ta mun-di : do-na no-bis pa-cem.



Ant. ad communionem

Dans la Communion, la procréation des enfants confère aux époux une dignité éminente, car ils collaborent ainsi d'une certaine manière avec Dieu lui-même, — *a quo omnis paternitas in cælo et in terra nominatur* — en donnant la vie à un être immortel.

VI

E C-ce sic be-ne-di-cé-tur * o-mnis ho- mo qui ti- met Dó-mi-
num : et ví- de- as fí- li- os fí- li- ó- rum tu- ó- rum : pax su-
per Is-ra- el. Al-le-lú- ia.

Après le congé donné au peuple : *Ite, missa est*, vient une dernière et spéciale bénédiction sur les nouveaux époux dans laquelle on répète les mêmes pensées qui ont déjà été exprimées plus haut lors de la *velatio nuplialis*. Il s'agit de mériter pour la famille l'assistance divine, et de voir les enfants des enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération.

v

I - te, mis-sa est.
R. De- o grá- ti- as.

